

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

La Vie Communale

Janvier - Février 2020

www.la-baume-hostun.fr



Au village

FÊTE DES LABOUREURS 2020



Comme chaque année, la fête s'invite au village durant 3 jours. **Les présidents de la fête des laboureurs, Bernard et Bernadette Briquet**, ainsi que toute l'équipe présidentielle vous invitent à partager ce temps festif les **7, 8 et 9 mars**. Évidemment, comme les années précédentes, la fête débute quelques jours plus tôt.

Présidents : Bernard et Bernadette Briquet
Vice-présidents : Laurent Foriel et Amélie Rosand
Dauphins : Ivan et Manon Pourroy
Bacchus : Cédric et Armelle Millon

**... la fête a lieu sous le signe du western
alors dimanche les costumes de cow-boys et d'indiens sont les bienvenus !!!**

Au programme : attention, il y a quelques petits changements concernant le déroulement de la fête.

Jeudi 5 mars :

→ à 18h30, rendez-vous à la salle des fêtes pour la confection des bugnes, la préparation du foujou et préparation du triomphe.

Vendredi 6 mars :

→ à 9h : préparation de la salle des fêtes pour la cuisson des bugnes
→ à 13h30 : cuisson des bugnes. Apportez vos tabliers et vos ustensiles !

Samedi 7 mars :

→ à 14h : décoration du village, rendez-vous devant la salle des fêtes
→ **à 18h : messe de la fête des laboureurs.**
→ A partir de 20h : repas dansant.



Au menu :

salade verte
chili con carne et riz
fromage
dessert.

Pensez à réserver
vos places
au 06-79-55-76-06
ou auprès d'un
membre du comité.
20 € par adulte
10 € enfant (primaire)

Dimanche 8 mars :

→ à 7h30 : **tartinage du foujou**

→ à 10h30 : défilé des présidents et des bacchus ainsi que dégustation des bugnes, du foujou et du vin blanc !

→ à 16h30 : initiation et démonstration gratuites de danse country et western avec l'association Appalaches spirit.

Lundi 9 mars :

→ à 13h : banquet populaire. Réservation conseillée au 06-79-55-76-06

REPAS DES ANCIENS



Photos souvenirs du 12 janvier dernier prises par Jacques Douay. Nous en profitons pour remercier l'atelier d'Art Floral ainsi que les enfants de l'école pour la décoration des tables et la confection des menus.

DÉCOUVREZ

CAFÉ PATRIMOINE LA BAUME D'HOSTUN

AVEC LADAPT DRÔME ARDÈCHE CSSR LA BAUME D'HOSTUN -
CENTRE MÉDICAL SAINTE CATHERINE LABOURÉ

Dispositif Culture et Santé



© Mémoire de la Drôme

Samedi 28 mars 2020 à 14h30
RDV au CSSR La Baume D'Hostun

Renseignements :

Service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire - 04 75 79 20 86

LADAPT, CSSR La Baume d'Hostun - 04 75 81 64 64

ENTRÉE LIBRE



**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

Actus Jeunes

ANIMATION LUDO'MOUV

A la rentrée, La ludothèque Kid O'Ludo vient vers vous pour partager un moment ludique en famille, tous les mardis de 16h à 17h30 (Mars-Avril) dans la salle du Conseil de la mairie.

Venez découvrir ou redécouvrir les jeux de la Ludo. Joie, rire et bonne humeur assurés. Animation Gratuite, sans inscription.

Contact : Annabel 0650830617,
animatrice Familles Rurales



LA REINE ET LE ROI DE LA CANTINE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE



À l'occasion de la nouvelle année, les enfants de l'école dans le cadre du périscolaire, ont tiré les rois.

Voici une petite photo des heureux gagnants !

SALON « L'IVRE JEUNESSE » DE CHÂTILLON SAINT-JEAN



Le salon « L'ivre Jeunesse » de Châtillon Saint-Jean fêtera du 23 au 28 mars 2020 ses 15 années d'existence.

Nous aurons le plaisir d'accueillir : Frédéric Stehr, Jean Claverie, Gaétan Dorémus, Denis Baronnet, Olivier Ka, Valéria Docampo, Caroline Hüe, Vanessa Hié, Anaïs Lambert, Valérie Dumas, Nathalie Somers et Lionel Le Néouanic.

L'ensemble du programme sera à retrouver très prochainement sur le site de la manifestation : www.livre-jeunesse-chatillon.com.

PROGRAMME DES VACANCES D'HIVER ANIM 2 PROX



La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo propose aux enfants de 6 à 11 ans, et 11 à 17 ans habitants sur les communes de moins de 5 000 habitants de l'agglomération, ainsi que les communes de Bourg de Péage et de Chatuzange le Goubet, des activités durant les vacances scolaires dans le cadre des accueils de loisirs « Cap sur tes Vacances », et « Anim2Prox ».

Le programme des activités est en ligne sur le site de Valence Romans Agglo, vous pouvez trouver le lien sur le site internet de notre commune la-baume-dhostun.fr

dans la rubrique l'Agglo / Pour les Jeunes.

JOURNÉES PORTES OUVERTES AU LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ « VAL DE DRÔME »

Le Lycée agricole privé Cal-de-Drôme vous accueillera à Montéléger lors de ses « portes ouvertes » le : **Mercredi 8 avril** de 13h30-16h30.

Un établissement à dimension humaine : une attention pour chacun

Nos formations :

- 4ème ET 3ème DE DECOUVERTE PRO
- BAC PRO CONDUITE ET ENTRETIEN DES ENGIN AGRICOLES
- CAPA SERVICE A LA PERSONNE ET VENTE EN ESPACE RURAL
- ✓ INTERNAT MIXTE



Préinscriptions :

Pendant la journée portes ouvertes, sur rdv avec la directrice, le jeune et sa famille.

Venir avec des documents suivants pour l'entretien :

- ✚ Les bulletins des 2 années
- ✚ La lettre de motivation manuscrite du jeune qui parle de son parcours et son projet professionnel
- ✚ Toute information sur la situation particulière du jeune : ex bilan spécialiste

Autre manifestation en 2020 :

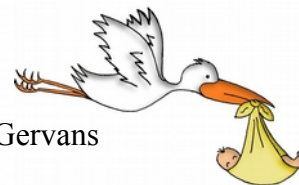
« **Printemps au lycée** », Ouvert à tous : Brocante, marché de producteurs, expo de tracteurs

➤ **Samedi 16 mai 7h-14h**

En mairie

ÉTAT CIVIL : - naissance

de **Lino**, au foyer de Yen Ny et Etienne LEBONNOIS, 549, route de Gervans



Nous adressons toutes nos félicitations à la famille.

RAPPEL : *Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr*

URBANISME - Permis de construire

- Arrêté du Maire du 8 janvier 2020 autorisant M. BODIN Bastien et Mme SOARES Laura à la réalisation d'une maison individuelle – 505 C route de Gervans
- Arrêté du Maire du 29 janvier 2020 autorisant M. POZIN-ROUX Alexandre pour la réalisation d'une maison individuelle – 219 Montée du Château

URBANISME - Déclaration préalable

- Arrêté du Maire du 5 février 2020 portant opposition à M. FORIEL Laurent à la réalisation d'une piscine et d'un pool house – 6 rue du Bacchus
- Arrêté du Maire du 4 février 2020 autorisant M. MARCEL Paul à la réalisation d'une terrasse en bois – 2 Place Riquet Broc

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1^{er} Février 2004 et le 31 Mars 2004 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille. Dans un délai de 3 à 6 mois après leur recensement, les jeunes nouvellement recensés peuvent s'inscrire sur l'espace jeune de majdc.fr.



Le centre du service national de Lyon est joignable uniquement :

- Par téléphone au 04 37 27 25 07
- par mail sur csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
- ou par majdc.fr



DIVAGATION DES CHATS

Suite à de nouvelles plaintes et sur demande du maire, les piégeurs agréés de la commune vont procéder dans les prochains jours à la capture des chats « errants » non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur. Le secteur concerné est le centre du village.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU DIMANCHE 15 MARS

Le premier tour des élections municipales aura lieu **dimanche 15 mars** prochain. Le bureau de vote de notre village, situé à la mairie, sera ouvert de **8 heures à 18 heures**. Les élections municipales ont pour objectif d'élire 15 conseillers pour les 6 années à venir.



Vote par procuration :

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous avez la possibilité de voter par procuration, en voici le mode d'emploi. Tout d'abord vous (le mandant) devez choisir la personne qui votera à votre place (le mandataire). Ce choix est libre (membre de votre famille, voisin...) mais se trouve néanmoins soumis à deux conditions : la personne qui votera pour vous doit : → être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous ; → ne pas déjà être mandataire d'un autre électeur.

Les formalités doivent être accomplies au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé (dans ce cas, un policier peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches si vous en faites la demande). Le mandataire n'a en revanche pas l'obligation d'être présent. Vous devez vous munir d'un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport). Un formulaire vous sera remis au guichet mais il peut aussi être téléchargé en ligne et rempli chez vous afin de vous faire gagner du temps une fois sur place. (formulaire à retrouver sur le site www.interieur.gouv.fr) Si vous ne téléchargez pas le formulaire en ligne, pensez à noter l'adresse ainsi que la date et le lieu de naissance de votre mandataire, ces différentes informations vous étant demandées dans le formulaire. Si toutefois le jour du scrutin vous étiez disponible, vous devez simplement en informer votre mandataire afin qu'il ne vote pas avant vous et vous présenter au bureau de vote.

Les candidats

Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de **raier des noms** (c'est le panachage). Ils n'ont cependant **plus le droit de rajouter des noms**. Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une déclaration de candidature est obligatoire **avant le 27 février à 18 heures en Préfecture**. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Dans ce cas là, le candidat devra déposer sa candidature à partir du 16 mars et jusqu'au 17 mars à 18 heures en Préfecture.

Scrutin

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune. Les candidats peuvent être élus dès le premier tour lorsqu'ils obtiennent la majorité absolue (la moitié des voix plus une) et si au moins un quart des inscrits a voté. Si ce n'est pas le cas, un second tour aura lieu **le dimanche 22 mars (même lieu, mêmes horaires)**. En cas de second tour, les candidats peuvent être élus avec une simple majorité relative (le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu).

INSEE - ENQUÊTE « TRAJECTOIRES ET ORIGINES »

L'INSEE, en partenariat avec l'Ined, réalise en 2019-2020 une enquête statistique et de recherche sur la diversité des populations en France (Trajectoires et Origines 2)

Cette enquête est une réédition d'une enquête menée en 2008-2009. Elle vise à étudier les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes résidant en France métropolitaine en fonction de leurs origines et d'autres caractéristiques (sexe, âge, milieu social, quartier, etc...).

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Si vous en faites partie, un enquêteur (une enquêtrice) de l'Insee prendra contact avec vous. Il(Elle) sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2020

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, MORIN Claire, FORIEL Laurent,

Excusé(s) : RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel, MILLON Cédric qui a donné pouvoir à POURROY Ivan

ENVIRONNEMENT – AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE CARRIÈRE BENOIT GAUTHIER SUR LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE EN ROYANS

Il a été rappelé la chronologie de ce dossier. La Préfecture de la Drôme nous a informé, par mail du 9 décembre 2019 que :

- la société « Carrières Benoît GAUTHIER » avait déposé, auprès de leurs services, une demande d'autorisation environnementale, au titre de la réglementation sur les Installations Classées (ICPE), ayant pour objet un projet d'exploitation d'une carrière de roche massive située sur la commune de Saint-Nazaire-en-Royans.
- Une enquête publique relative à cette demande, d'une durée de 32 jours, devait avoir lieu **du lundi 6 janvier 2020 au jeudi 6 février 2020 inclus**.
- Le commissaire enquêteur tiendrait des permanences en mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS selon le calendrier prévu par l'arrêté d'ouverture d'enquête.
- Outre la commune siège, les communes d'EYMEUX, HOSTUN, LA BAUME D'HOSTUN, ROCHECHINARD, LA MOTTE-FANJAS, SAINT-THOMAS-EN-ROYANS en Drôme, SAINT-LATTIER, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER et SAINT-JUST-DE-CLAIX en Isère, situées dans un périmètre de 3 km de cette carrière, étaient également concernées par cette procédure d'enquête publique. Ces dernières seraient donc appelées à donner un avis sur le projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le 10 décembre 2019, il a été reçu, en mairie, le dossier en version numérique sur clé USB accompagné des documents relatifs à cette enquête et il a été procédé à l'affichage de l'avis d'enquête publique à la porte de la mairie.

Cette information a fait l'objet d'une insertion dans le bulletin communal « Vie Communale » de Décembre et distribué à la population le 31 décembre 2019.

Selon la procédure d'instruction (articles R.181-16 et suivants), ce dossier a suivi la phase d'examen (4 à 5 mois prolongeable de 4 mois), incluant la recevabilité du dossier, l'avis des différents services intéressés par le projet, l'avis de l'ARS et de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact et les avis de diverses commissions, organismes et ministères suivant la nature du projet.

La phase d'enquête publique (environ 3 mois) a débuté.

Enfin, la phase de décision de 2 à 3 mois, prolongeable une fois, interviendra probablement courant l'été 2020.

D'après des documents fournis par l'entreprise BENOIT GAUTHIER, celle-ci est une entreprise drômoise spécialisée dans le traitement de matériaux de carrière, depuis le décapage jusqu'à la remise en état, en passant par le concassage-criblage, le recyclage et le transport de matériaux.

Historiquement implantée sur la commune de Chatuzange-le-Goubet où elle exploite un dépôt de matériaux, ainsi qu'une plateforme de stockage et de recyclage, elle intervient en tant que sous-traitant pour de nombreuses carrières dans tout le sud-est de la France, à l'aide de son propre matériel. Ainsi, forte d'une expérience de plus de quinze années, l'entreprise BENOIT GAUTHIER possède de solides compétences dans les travaux d'extraction, de traitement de matériaux et de remise en état de carrières.

Les besoins en matériaux du territoire dans lequel est implantée l'entreprise sont, en grande partie, couverts par des matériaux alluvionnaires et des sables. La nature de cet approvisionnement engendre aujourd'hui un important déficit en enrochements, nécessaires dans les travaux en zones montagneuses et vallonnées ainsi que pour les travaux de rivière, à tel point que l'entreprise BENOIT GAUTHIER achemine des enrochements depuis les départements de l'Ardèche, de l'Isère et du Gard pour répondre aux besoins locaux.

Pourtant, par le passé, à l'époque romaine et surtout au dix-neuvième siècle, les pierres marbrières du Royans, constituées de calcaire urgonien de très bonne qualité, ont été largement utilisées comme matériau de construction et de décoration.

L'entreprise BENOIT GAUTHIER souhaite donc aujourd'hui mettre à profit son expérience dans le domaine des carrières et faire revivre l'activité des calcaires durs du Royans de la Belle Epoque, en réouvrant une ancienne carrière qui permettra de répondre aux besoins locaux en enrochements, mais produira également des produits de forte valeur ajoutée et rares (pierres sciées, pierres d'ornementation, pierres à bâtir, pierres à gabions...) qui mettent en valeur les ressources naturelles du territoire.

L'ouverture de cette carrière nécessite l'obtention d'un arrêté préfectoral : c'est l'objet du présent dossier.

Pour répondre à son objectif, la SASU CARRIERES BENOIT GAUTHIER a effectué depuis plusieurs années un important travail de recherche foncière afin de trouver un site présentant des conditions favorables à son projet.

L'entreprise présente donc une demande d'autorisation environnementale unique (AEU) relative à un projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de roche massive, privilégié par le Schéma Directeur des Carrières, située aux lieux-dits « Vanille » et « Campalon » sur la commune de Saint-Nazaire-en-Royans, dans le département de la Drôme (26), pour une durée de 30 ans. La vocation de ce projet est la réouverture d'une carrière en partie basse du Mont Vanille.

L'emprise des terrains concernés par la demande représente une superficie totale de 4,4 ha, hors accès. La production maximale demandée est de 90 000 tonnes annuelles. Les installations de traitement, qui seront utilisées sur le site, seront constituées d'installations mobiles uniquement. Ces installations sont intégrées à cette demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'activité d'extraction sera précédée d'un défrichement des terrains concernés, nécessitant une demande d'autorisation de défrichement.

Le projet induira des rejets d'eaux pluviales dans le sol et le sous-sol, soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA).

Le projet nécessitera également une déclaration préalable pour la construction de la dalle béton de 18 m² qui servira au ravitaillement et au stationnement des engins mobiles. La déclaration préalable pour ces installations sera déposée en mairie de Saint-Nazaire-en-Royans postérieurement, préalablement à leur construction.

L'ensemble de ces procédures nécessaire à la réalisation du projet sont rassemblées dans le dossier d'enquête publique déposé par la société Carrières Benoît GAUTHIER constitué :

- D'une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les ICPE comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et leurs résumés non techniques, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du demandeur à cet avis ainsi que les avis des services administratifs exprimés lors de la phase d'examen du dossier ;
- D'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées ;
- D'une demande d'autorisation de défrichement ;

L'enquête publique a débuté le 6 janvier 2020 pour se terminer le 6 février 2020. Par arrêté préfectoral du 29 janvier dernier, celle-ci est prolongée jusqu'au 20 février 2020 inclus.

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée le 10 février 2020 à 18h à la salle des fêtes de Saint Nazaire en Royans.

Vu le dossier de la carrière Benoît GAUTHIER présenté aux collectivités,
Vu les différentes pièces du dossier ;
Ayant entendu les inquiétudes des habitants et du collectif « Protégeons Vanille »

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à main levée de 10 voix Contre et 1 abstention :

REGRETTE que ce dossier, qui a reçu les avis des organismes publics (Centre Technique Départemental, Direction Départementale des Territoires, DREAL, Parc Naturel Régional du Vercors...) n'ait pas été communiqué plus en amont,

REGRETTE qu'il n'existe pas d'obligation d'en informer les communes avoisinantes quand cela concerne un projet de territoire et non uniquement la commune notamment lors des procédures de révision ou modification des documents d'urbanisme (ne pas se contenter des publications réglementaires),

EMET un avis DEFAVORABLE pour l'ouverture d'une carrière située aux lieux-dits « Vanille » et « Campalon » sur la commune de Saint Nazaire-en-Royans.

Notre avis relevant d'un caractère consultatif et dans le cas où la préfecture de la Drôme autoriserait cette activité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET des réserves à moyen et long terme concernant la « Source du Château », cette dernière étant la principale ressource en eau potable de la commune. Les tirs de mines et l'extraction de cette roche massive ne pourraient-ils pas fragiliser, réduire ou stopper la source du Château qui se trouve être une résurgence de Thais. Notamment, dans le cadre de l'étude des ressources stratégiques pour l'eau potable réalisée pour le compte du Parc Naturel Régional du Vercors, plusieurs zones de sauvegarde des ressources en eau ont été définies. Le secteur concerné par le projet de carrière est englobé dans la Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement pour l'eau potable, et plus précisément, la ZSNEA de Thais. Cette dernière a été identifiée, à partir de l'état de connaissance actuel, comme une source à fort potentiel à préserver et à conserver pour l'adduction en eau potable, alimentée par un karst dont l'un des trop-pleins (ou sortie latérale) serait la source du Château, captage AEP de la Baume d'Hostun.

De par l'enjeu, il serait ainsi nécessaire de réaliser une étude complémentaire afin d'améliorer l'état de connaissance actuel notamment sur le fonctionnement de ce karst, définir précisément l'impluvium et les relations entre les deux sources en réalisant par exemple des traçages, etc...

DEMANDE que des analyses concernant les nuisances soient réalisées systématiquement et transmises aux communes limitrophes pour être mis pour information sur leur site communal ;

DEMANDE que le seuil du Canal de la Bourne soit surveillé systématiquement au niveau sismique

SOLLICITE une expertise complémentaire sur l'éboulement des roches au fil du temps compte tenu de la proximité de l'habitation et de la roche située au « 356 Chemin de la Roche ». Cette habitation apparaît sur le plan napoléonien.

DEMANDE qu'un élu ainsi qu'un des riverains le plus proche de la commune siègent au Comité Local de suivi dès l'arrêté d'autorisation.

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations citées ci-dessous ont été attribuées de la façon suivante :

Art.		Vote
6574	Subventions aux Associations	3 219,00
	<i>Reliquat</i>	
	Associations du village à répartir sur factures	1 500,00 €
	APE l'Ecancière	117,00 €
	FNACA Hostun	32,00 €
	Familles Rurales (Ass.) - Fonctionnement	500,00 €
	R.C. Eymeux (Rugby)	350,00 €
	F.C. Hostun (Foot)	500,00 €
	Epicerie Sociale et Pédagogique	120,00 €
	MFR Chatte	50,00 €
	MFR Coublevie	50,00 €

FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Avec le transfert de la compétence Eau à Valence Romans Agglo, c'est le dernier compte administratif qui est approuvé. Il se présente comme suit :

En section d'exploitation, il a été réalisé 118 758.68 € de dépenses et il a été perçu 261 954.45 €, soit un excédent cumulé de 143 195.77 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 123 173.86 € et il a été perçu 34 891.19 €, soit un déficit cumulé de 88 282.67 €

Le résultat global est donc de 54 913.10 €.

Le chantier de renforcement du réseau d'eau de la Montée du Château ainsi que l'étude sur le schéma directeur de l'eau potable n'étant pas achevés au 31 décembre, Valence Romans Agglo devra donc en assurer le solde des règlements aux entreprises pour un montant global de 54 190.00 € HT. Il reste également à percevoir le solde des subventions du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant de 16 884.00 €.

APPARTEMENT DE L'ÉCOLE – Approbation du Bail conventionné d'un local non meublé

L'appartement situé au-dessus de l'Ecole Primaire ayant été libéré au 31 octobre dernier, des travaux de réfection ont été réalisés. Il est proposé, à compter du 1^{er} mars 2020 à M. .Kym BERAULT. Le loyer mensuel actuel est de 219.60 €

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 3 mars à 20h

Le mot des Associations

Culture&Cultures



Cela va faire un an que l'association Culture&Cultures s'est installée sur notre commune. Nous profitons de cet anniversaire pour vous la présenter.

Cette association, originaire du bassin de Loriol et Livron, a été créée en 2009 et a déplacé son siège social à la Baume et ses bureaux sur la commune de Saint-Lattier en 2019. C'est une association qui propose des séjours touristiques adaptés à destination des personnes en situation de handicap. Elles accueille des enfants et des adultes atteints de différentes

pathologies : troubles de l'efficiace intellectuelle, troubles du comportement, troubles de la personnalité, déficiences légères visuelles ou auditives.

D'un point de vue purement technique cette association est composée d'environ sept membres dans l'équipe administrative et d'une trentaine d'animateurs. À l'année, ce sont environ 150 usagers qui bénéficient d'un séjour. L'association loue des lieux d'accueils à l'année ou ponctuellement (Montmeyran, Hostun, Saint-Antoine, Saint-Jean...), elle est aussi propriétaire via la SCI « Vac'ensemble » de la maison sur la Baume. Les personnes en situation de handicap qui y sont accueillies viennent de la France entière mais sont à 80 % issues de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre d'un séjour touristique, la durée peut être très variée : un simple week-end, une semaine voire beaucoup plus. Le principe est d'accueillir ces personnes dans de véritables « lieux de vie ». Chaque résident est accompagné d'un animateur individuel tout au long de son séjour. Cet animateur, issu du milieu médico-social (éducateur spécialisé, infirmier...) ou d'un tout autre domaine (artiste, artisan...), prend en charge la partie « organisation des activités » mais aussi les soins à la personne, l'organisation des repas (des courses jusqu'à la cuisine), le ménage et le transport si nécessaire. L'inclusion sociale est une volonté forte portée par cette association. Dans la maison située à "Grange Vieille" sur la Baume d'Hostun sont accueillis un maximum de 15 personnes en même temps (7-8 usagers et 7 animateurs), selon les périodes d'affluences.

Les séjours proposés peuvent être demandés par des structures du type IME (Institut Médico-Educatif) lorsqu'ils ferment pour leurs vacances annuelles ou afin de proposer un « changement d'air » à un usager qui en aurait grand besoin. Les familles qui s'occupent au quotidien d'une personne en situation de handicap peuvent aussi solliciter l'association directement.

Une partie de l'association est tournée vers l'accueil à long terme (mois ou années) de personnes ayant le même profil que dans la situation d'un séjour touristique mais qui sont sans solution au quotidien. L'association les prend en charge (4 personnes actuellement sont concernées) et développe pour eux un véritable projet d'accompagnement éducatif.

En promenade ou lors de manifestations du village, vous aurez peut être l'occasion de faire connaissance avec des résidents et leurs animateurs. Réservez-leur un accueil chaleureux.

Club des Jeunes retraités

Comité des fêtes

Tous les retraités sont invités à se retrouver le **vendredi 21 février à partir de 14h** dans la petite salle de la **Salle des Fêtes** pour les activités habituelles (jeux de cartes, de boules, petite randonnée...)

À noter : le vendredi 27 mars à midi aura lieu un repas "**choucroute**" dans la salle des fêtes. Veuillez vous inscrire pour cela auprès de Mireille PALAYER (04.75.48.42.02 ou 06.71.66.23.28) **au plus tard le 15 mars.**



Art Floral

Comité des fêtes



La porchaine rencontre aura lieu le **samedi 4 avril à 9h** sur l'estrade de la Salle des Fêtes afin de confectionner une nouvelle composition florale.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire **au plus tard le 25 mars**, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél: 04.76.64.30.83)

À noter : la prochaine rencontre aura lieu le **30 mai.**

Danse Country



La western country dance de La Baume d'Hostun, présente tous les jeudis soir à la salle des fêtes, vous invite à venir partager des moments inoubliables de grande convivialité. Ainsi, répondant présent à l'invitation du comité des fêtes, nous **participerons à la fête des laboureurs le dimanche 8 mars après-midi en vous offrant démonstration et initiation.** Ce sera pour vous l'occasion d'apprécier l'investissement de cette petite famille baumoise qui ne demande qu'à s'agrandir, et pourquoi pas oser faire vous aussi vos premiers pas.

Et puis ce sera la **grande soirée du samedi 21 mars, toujours à la salle des fêtes, qui réunira plusieurs clubs country de la région à partir de 20h00.** Danseurs et non danseurs sont toujours les bienvenus, les uns pour animer sans relâche la piste de danse, les autres pour participer à l'ambiance générale et écouter ces merveilleuses musiques qui vous transportent au pays des grands espaces. Vous croiserez cow-boys et cow-girls, peut-être un marshall, mais jamais de mauvais garçons. Une buvette et une petite restauration seront là, et même un stand US.

Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre, venez partager notre passion et notre plaisir, pour le vôtre aussi.

À très bientôt.

Pour nous contacter : Christian au 06.14.98.19.87 / Appalaches.spirit@gmail.com



Don du sang



La collecte de sang du 24 janvier dernier s'est bien déroulée puisque 51 personnes se sont présentées.

Un grand merci à tous les donateurs conscients que leur geste peut sauver des vies.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 7 février 2020 à Saint-Nazaire. À cette occasion, 3 donateurs de la Baume ont été distingués et ont reçu un diplôme d'honneur.

Date à retenir : → Loto le 29 février à 19h30 au Hall des sports de Pizançon.

Association Communale de Chasse Agréée

L'A.C.C.A de la Baume organise sa **matinée boudin-caillettes dimanche 23 février 2020** à partir de 9h à la salle des fêtes.



N'hésitez pas à réserver au 06 07 10 57 46.

Association de Parents d'Élèves de l'Écancière

MATINEE DIOTS

SAMEDI 14 MARS 2020

Bonjour à tous,
Afin de financer les différents projets des **classes de l'école de l'Écancière**, une vente de diots-pommes de terre est organisée.



Les diots seront cuisinés sur place et pourront être récupérés à partir de 10h (jusqu'à 12h). Une petite buvette sera mise en place.

La portion diot-pommes de terre est vendue 4€.

Les bons de commande avec le règlement sont à déposer dans les boîtes aux lettres de :

- Cécilia ZANOTTI (à Beaugerard Baret)
- Alexandre ROBIN (à Meymans)
- Carole LAPALONCY (à La Baume d'Hostun)
- Laura et Félicien LAYEUX (à Eymeux)

Dans le respect de l'environnement et dans l'optique de réduire les déchets, nous vous proposons de venir avec vos plats, tupperware que nous garnirons sur place !

Merci et bonne dégustation,



BON DE COMMANDE DE DIOTS

SAMEDI 14 MARS 2020

Coupon à joindre au règlement

NOM Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

	Nombre de portions
Portion diot-pommes de terre x 4€
TOTAL à régler€

Ordre du chèque : APE de l'Écancière

Ce bon, accompagné du règlement, doit être retourné au plus tard **LE VENDREDI 28 FEVRIER 2020 DANS UNE DES BOITES SUIVANTES :**

- Cécilia ZANOTTI (à Beaugerard Baret)
- Alexandre ROBIN (à Meymans)
- Carole LAPALONCY (à La Baume d'Hostun)
- Laura et Félicien LAYEUX (à Eymeux)

Pour tout renseignement : ape.ecanciere@gmail.com

Bibliothèque d'Hostun



Bébés Lecteurs

Mercredi 11 mars
Mercredi 8 avril
Mercredi 13 mai
Mercredi 10 juin

De 10h à 11h

Animation libre et gratuite pour les enfants de 0 à 4 ans
accompagnés d'un adulte

Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : le jeudi 12 mars à 19h à la salle des fêtes de la Baume d'Hostun.

BOURSE D'ÉCHANGES DE FÊVES DES ROIS : Dimanche 15 mars de 9h à 16h à la salle Henri Maret à Jaillans. Entrée gratuite – restauration sur place – réservation auprès d'Anne Sophie PICARD (06.37.58.38.82 avant le 29/02/2020)

ATELIER RÉCUP'TOUT : Samedi 21 mars de 10h à 12h à la salle Henri Maret de Jaillans. Donnez une seconde vie aux objets ! 4 ateliers de fabrication seront animés par la Ressourcerie verte : sacs à sacs, tissus cirés, éponges lavables, cotons à démaquiller. Venez avec de vieux draps, T-shirt ou jolis tissus qui traînent dans vos placards ! Gratuit – renseignements : 06.18.63.16.61 relaisfamille26@wanadoo.fr

Paroisse St Pierre des Monts du Matin

Dates	Messe	
Dimanche 23 février	9h30 JAILLANS (<i>fête des Laboureurs</i>)	18h30 PIZANÇON
Mercredi 26 février CENDRES	17h ALIXAN	19h MEYMANS
Samedi 29 février	18h EYMEUX	
Site Internet de la paroisse : www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr		

À noter : Messe de la Fête des Laboureurs à l'Église de la Baume d'Hostun le samedi 7 mars à 18h.

Maison paroissiale St Pierre : 17, chemin de Cénizier 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
Tél : 04 75 47 40 01 / mail : secretariat.saintpierre26@gmail.com
www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr

Permanence les mardis, jeudis et samedis de 9h à 11h

Père Stéphane Nguyen : Tél : 06 11 35 80 57 / mail : stephane.nguyen@hotmail.fr

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h

Mercredi
de 16h à 19h

Vendredi
de 11h à 16h30

Samedi
de 9h à 12h

(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

sur Rendez-vous

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires

Prochaine
Vie Communale
fin-mars

Dates à retenir :

21 février : Jeunes retraités

23 février : Matinée Boudin-caillettes de l'A.C.C.A

3 mars : Conseil Municipal

7-8 mars : Fête des Laboureurs

14 mars : Matinée Diots de l'A.P.E de l'Écancière

15 mars : Élections municipales 1er tour

21 mars : Soirée Danse Country

22 mars : Élections municipales 2ème tour

27 mars : Repas « choucroute » des Jeunes Retraités

3 avril : Cinéma

4 avril : Art Floral

E-NEWSLETTER PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

SERVICE PATRIMOINE - FÉVRIER 2020

NOUVEAU : LE VILLAGE DE BEAUREGARD RDV Samedi 29 février à 14h30 devant la mairie

Beauregard, un des bourgs de Beauregard-Baret avec Meymans, est établi au débouché d'une cluse à proximité d'un ancien château fort disparu. Ce village montagnard ne comprend qu'une vingtaine de maisons et de fermes implantées « en peigne » pour s'adapter au relief. Découvrez une nouvelle commune de notre territoire.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - SERVICE PATRIMOINE DE L'AGGLO
Renseignements et réservations 04 75 79 20 86
artethistoire.valenceromansagglo.fr



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE